

N/REF : 1/05/2026 9H00 C:000053 I:02304
V/REF : AC/C46796
V/Email reçu le Vendredi 01/05/2026 a 9H00

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. AFLB
IMMEUBLE : ALLEE FELIBIEN -AFLB
2, AL.DES SOEURS DE L'ESPERANC
12, RUE MENU
44200 NANTES

Rennes, le 20 Mai 2026

Référence Marché: Multi-Techniques d'Urgences
LOCALISATION : ALLEE N2 ESPERANCE-CONTACT SUR PLACE-TEL:07 93974372
MOTIF : INTERVENIR POUR UNE PANNE TOTALE D'ELECTRICITE DANS L'IMMEUBLE
Donneur d'ordre : Mme S ALI MOHAMED

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur l'installation électrique.

INTERVENTION DU 01/05
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
CONTRÔLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : DE L'EAU COULE SUR LE TABLEAU ELECTRIQUE DES PARTIES COMMUNES
GAINÉ TECHNIQUE ÉLECTRIQUE AU 5EME ÉTAGE
PRÉCONISATION : PRÉVOIR L'INTERVENTION D'UN COUVREUR
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : NR AB Email envoyé le 18/05/26 a 14H05 M. CERMELLI
BB AB Email envoyé le 04/05/26 a 21H45 Mme S ALI MOHAMED
AT LCOMPTER Email envoyé le 04/05/26 a 11H11 Mme S ALI MOHAMED

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Mise en oeuvre d'un véhicule équipé pour Travaux Electriques et Electromécaniques avec matériel spécifique a ce type d'intervention
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.
Réalisation de l'intervention, conformément aux regles de l'art.
Vérification et contrôle de la bonne exécution.
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulieres convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Forfait Intervention	Electricité <=2H00	1	301,51	301,51
TOTAL H.T.					301,51
T.V.A. a 10,00%					30,15
TOTAL T.T.C.En EURO					331,66

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre reglement au 30 Juin 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.